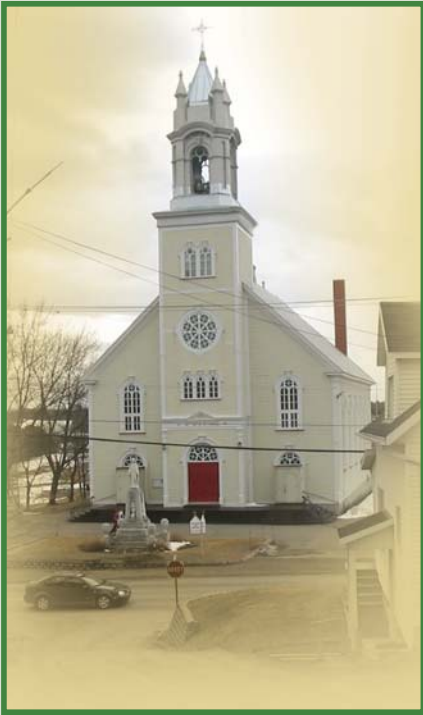




Notre église à 100 ans!



C'est dimanche le 20 novembre dernier, après la messe paroissiale de 11 h que nous avons souligné cet événement par une petite fête. Nous avons été heureux d'accueillir les anciens administrateurs de notre paroisse qui ont su conserver ce monument construit par les pionniers de notre paroisse. Nous savons aussi que c'est avec votre collaboration que nous sommes encore capables de rendre vivante notre communauté chrétienne.

Pour nourrir vos connaissances historiques, voici quelques mots concernant notre église. C'est le 28 septembre 1905 qu'a eu lieu la bénédiction de notre église et de ses cloches qui portent les noms de Saint-Maxime, Pie X et de Louis-Nazaire, le patron de la paroisse, le pape de Rome et l'évêque de Québec. L'architecte de notre église est Joseph Pierre Ouellet. Il a reçu son diplôme en 1893 et il vient en 1903 tout juste de terminer la construction de l'église de Saint-Patrice-de-Beaurivage. Il est facile de trouver ici des ressemblances de style avec cette église. Le style de Ouellet propose une tour qui s'avance au milieu de la façade avant, destinée à supporter le clocher qui habituellement reposait sur le toit. Cette tour pouvait être agrémentée de fenêtres ou, comme à Scott, d'une séduisante rosace.

Notre église a 98 pieds sur 53 de nef et 30 sur 26 de chœur avec une hauteur de 28 pieds. La sacristie fait 48 pieds de long, 26 de large et 12 de haut. Dimanche le 4 décembre, nous avons choisi deux marguilliers pour un mandat de trois ans, Madame Rose Rhéaume et Monsieur Clément Vachon.

Petits et grands, nous vous attendons pour fêter la grande fête de Noël, le 24 décembre à 19 h. Avec vous, nous voulons faire naître la paix, l'amour et la joie.

DATES À RETENIR!

JANVIER						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

- Les bureaux municipaux sont fermés
- Assemblée du Conseil municipal
- Cueillette des ordures ménagères
- Cueillette sélective recyclage
- Ouverture de la bibliothèque 19 h à 20 h 30
- Les bambineries

À LIRE CE MOIS-CI

- Notre église à 100 ans
-
- Votre conseil... en bref
-
- La municipalité de Scott recherche
-
- Avis aux propriétaires et locataires
-
- Cercles des Fermières de Scott
-
- Prendre le volant avec un verre de trop peut coûter près de 6 300 \$

VOTRE CONSEIL... EN BREF

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCOTT

Ajournement du 21 novembre 2005

- 1- Autorisation de signatures à Monsieur Yvan Leblond, maire et Madame Nicole Thibodeau, directeur-général à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents, chèques, emprunts, documents légaux et autres se rapportant à la Municipalité.
- 2- Acceptation du rapport budgétaire 2006 de l'Office Municipal d'Habitation concernant la contribution de la Société d'Habitation du Québec pour un montant de 63 908 \$ et la contribution de la Municipalité au montant de 7 101 \$.
- 3- Résolu que la Municipalité de Scott présente son projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau, de mise en place de services d'aqueduc et d'égoût dans les rues Drouin, Morin et Kennedy, et de modification aux équipements existants de pompage et de traitement des eaux usées dans le programme « FIMR 1 ».
- 4- Acceptation de la proposition de la Firme BPR concernant le budget d'honoraires pour un montant de 8 000 \$ dollars.
- 5- Résolution afin d'éviter la fermeture de bureaux de poste et d'installations postales.
- 6- Refus de défrayer les coûts pour la réparation du rang St-Jean dans la Municipalité de St-Bernard.
- 7- Remerciements du Service de Sécurité Incendie de Scott lors de la super démolition qui s'est tenue dimanche le 21 août 2005.
- 8- Appui de la Municipalité en ce qui concerne la demande du propriétaire du 1544, route Kennedy pour sa réquisition à la C.P.T.A.Q.
- 9- Appui de la Municipalité pour la demande du propriétaire situé au 1860, rang St-Étienne à la C.P.T.A.Q.
- 10- Achat de la rue Bellevue et de la servitude tel que présenté au plan par Me Mario Bergeron, notaire, extrait de la minute numéro 7881 en date du 27 novembre 2003 au montant de 1,00 \$ dollar. + autorisation de signatures
- 11- Acceptation de la participation municipale pour le Transport adapté au taux de 1.45 per capita pour l'année 2006 payable à Transport RCNB et que le versement de cette contribution se fera en deux versements égaux.

12- Fiscalité des exploitations agricoles – demande au gouvernement du Québec

Cette proposition permet au gouvernement de contrôler la croissance du budget du programme de compensation de l'impôt foncier aux agriculteurs, à l'agriculteur de réduire l'impact financier occasionné par la croissance des valeurs foncières et à la Municipalité de protéger l'intégrité de l'assiette fiscale municipale ainsi que l'équité entre les municipalités et les contribuables. Il a été résolu que le conseil de la Municipalité demande au gouvernement du Québec de rejeter la proposition telle que proposée par le mandataire du gouvernement.

13- La Municipalité n'a pas le budget nécessaire pour la contribution demandée par Opération Nez Rouge

Ajournement du 23 novembre 2005

Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité de Scott au 23 novembre 2005.

Conformément à la disposition de l'article 955 du Code Municipal Monsieur Yvan Leblond, maire, dépose le rapport sur la situation financière de la Municipalité de Scott et discute des orientations futures.

Séance régulière du 5 décembre 2005

- 1- Avis de motion apportant une modification à l'article 1 du règlement numéro 105 ayant pour objet l'heure des séances du conseil municipal. (Dorénavant à 19 h).
- 2- Avis de motion ayant pour objet le taux de taxation pour l'année 2006.
- 3- Avis de motion ayant pour objet la rémunération des élus.
- 4- La Municipalité n'a pas le budget nécessaire pour répondre à la demande d'aide financière de la Maison de la Famille.
- 5- Modification à la résolution numéro 1845-11-05 pour la participation municipale au Transport adapté, qui sera de 1,55 per capita au lieu de 1,45 pour 2006.
- 6- Résolution pour la participation financière au taux de 1,55 per capita pour le transport adapté et ce conditionnel à une participation équivalente des municipalités de la MRC Robert-Cliche et ce, payable en deux versements.
- 7- Transport adapté- demande de remise d'une partie du surplus accumulé pour l'année 2006.

8- Suite à une plainte écrite afin d'enlever les panneaux d'arrêts obligatoires, une demande est adressée à la Sûreté du Québec afin de voir à faire respecter la signalisation d'arrêts obligatoires, coin de la rue Morin et Drouin.

9- Nomination de Monsieur Clément Marcoux à titre de pro-maire de la Municipalité.

10- Nomination des membres sur les comités :

O.M.H. : Claude Poulin
Myriam Drouin

Loisirs : Clément Roy
Myriam Drouin

Urbanisme : Clément Marcoux
Claude Poulin
Guy Ferland
Patrice Simard
Pierre Fortin

Salle Multifonctionnelle : Claude Poulin
Clément Marcoux

Dév. Résidentiel : Ghislain Pouliot
Johnny Carrier

Biblio. Représentante : Myriam Drouin

Comité local biblio : Myriam Drouin
Johnny Carrier

Incendie : Ghislain Pouliot
Johnny Carrier

Voirie : Clément Roy
Claude Poulin

Comité toponymie : Myriam Drouin

Journal Info-Scott : Roger Pigeon

11- Une soumission nous a été fournie pour l'entretien de la patinoire. La Municipalité retourne en soumission, le montant demandé étant trop élevé.

12- Des travaux dans la 16^{ème} Rue seront planifiés lors du budget 2006.

13- Il est résolu que le conseil de la Municipalité appuie la MRC Nouvelle-Beauce dans sa demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles dans la route Carrier de la limite avec le périmètre d'urbanisation jusqu'à la limite avec la zone blanche (lot 2 898 836).

14- Des remerciements sont adressés au Cercle des Fermières pour leur dévouement à l'égard des nouveaux arrivants.

15- Une plainte adressée au Ministère des Transports pour le mauvais état de la route 173 lors d'accumulation de neige et de chaussée glissante.



La Municipalité de Scott recherche

une personne pouvant faire le recensement des chiens pour l'année 2006. S.V.P. nous faire parvenir votre soumission au plus tard le 3 janvier 16 h. Pour toutes informations communiquez avec NicoleThibodeau 387-2037.

AVIS

AUX PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES

Il est strictement défendu de jeter, pousser ou déposer de la neige ou de la glace sur le chemin public, sur le trottoir, dans la rue et dans les cours d'eau.

Nous demandons votre collaboration afin de ne pas déposer vos bacs d'ordures ménagères ou de recyclage sur le trottoir ou dans la rue lors d'une tempête de neige afin d'éviter les bris et de faciliter le déneigement.

BACS POUR ORDURES MÉNAGÈRES

N'oubliez pas que les bacs pour les ordures ménagères sont obligatoires. Qu'ils soient gris, noirs ou verts de 240 ou 360 litres, ils sont conformes. Assurez-vous de posséder votre bac, car vos ordures laissées dans des sacs ou autres ne seront pas amassées. Il est très important de ne pas faire l'inversion de vos bacs et de toujours placé le bac correctement afin de faciliter la manœuvre de l'entrepreneur (votre poignée doit être vers votre résidence et non l'inverse).

BACS RECYCLAGE

Le bac de recyclage est obligatoire, il est de couleur bleu. Il est très important de ne pas faire l'inversion de vos bacs et de toujours placé le bac correctement afin de faciliter la manœuvre de l'entrepreneur (votre poignée doit être vers votre résidence et non l'inverse). Merci de votre collaboration.

Cercle des Fermières de Scott

11 janvier 2006

Richesse à transmettre

Meilleurs vœux

Le savoir des membres
(recette, articles, etc.)

Invitée : Francine Roy R.C.R.



PRENDRE LE VOLANT AVEC UN VERRE DE TROP peut coûter près de 6 300 \$

Québec, le 2 décembre 2004 – Selon une étude de CAA-Québec, se faire prendre au volant avec un degré d'alcoolémie au-delà de la limite légale coûte facilement près de 6 300 \$ juste en inconvénients financiers, et ce, la première année seulement! En ces jours où les occasions de fêter ne manquent pas, CAA-Québec rend publics des chiffres qui inciteront sans doute encore plus d'automobilistes à opter pour un service de accompagnement ou d'autres solutions sécuritaires pour leur retour à la maison.

« Prendre le risque de conduire avec les facultés affaiblies, rappelle Yvon Lapointe, directeur sécurité routière et recherche automobile pour CAA-Québec, c'est non seulement mettre sa vie et la vie d'autrui en péril, mais aussi alléger son portefeuille! »

Depuis les frais de remorquage et de remisage, jusqu'à l'exemption nécessaire pour présenter son dossier à la douane américaine (waiver), en passant par les frais d'avocat ou l'énorme hausse de la prime d'assurance automobile privée, CAA-Québec estime que, seulement durant les 12 mois suivant la première condamnation pour conduite avec facultés affaiblies, il en coûte près de 6 300 \$ en conséquences diverses pour un homme de 40 ans, résidant dans la région montréalaise et disposant d'un bon dossier d'assuré.

« Pour un jeune de 20 ans, une telle condamnation

devient un véritable désastre financier à cause de l'impact énorme qu'elle a sur sa prime d'assurance », ajoute M. Lapointe. CAA-Québec a par exemple pu constater que, pour un jeune de 20 ans propriétaire du même véhicule que le conducteur de 40 ans (Honda Accord 2004), la prime passerait de 5 872 \$ à 12 989 \$ sans considérer la taxe de 5 % qui prévaut.

CAA-Québec ne met ici en relief que l'aspect financier des choses, et ce, pour la première année seulement suivant la condamnation. Un automobiliste trouvé coupable d'une telle infraction traîne pendant plusieurs années les conséquences de ses actes, environ de quatre à six ans au seul chapitre des hausses de prime d'assurance. Les conséquences indirectes sont également énormes : inconvénients reliés à la perte d'usage du véhicule, dossier criminel, etc.

« Le message est clair : optez pour un service de accompagnement, prenez un taxi ou l'autobus, demandez le gîte. Vous économisez près de 6 300 \$ et vous épargnez des vies, dont peut-être la vôtre », conclut sans équivoque M. Lapointe.

Organisme à but non lucratif impliqué en sécurité routière depuis sa fondation en 1904, CAA-Québec offre à ses 800 000 membres de nombreux services dans les domaines de l'automobile, du voyage, de l'habitation et des services financiers.

CONSÉQUENCES FINANCIÈRES À ASSUMER À LA SUITE D'UNE PREMIÈRE CONDAMNATION POUR CONDUITE AVEC LES FACULTÉS AFFAIBLIES

Ces chiffres prévalent pour un conducteur âgé de 40 ans, habitant la région de Montréal et disposant d'un bon dossier d'assuré pour sa Honda Accord 2004.

Conséquences	\$
Suspension sur-le-champ du permis de conduire pendant 30 jours	75 \$
Remorquage du véhicule	(65 \$ + 10 \$ taxe spéciale, bureau de taxi)
Remisage du véhicule	15 \$ (24 h)
Révocation du permis de conduire pour un an et interdiction de conduire pendant un an Amende minimale	600 \$ (article 255 C. cr.)
Session Alcofrein	150 \$ (incluant taxes)
Évaluation sommaire des comportements par rapport à l'alcool incompatibles avec la conduite sécuritaire d'un véhicule	159 \$ (incluant taxes)
Possibilité de faire installer un antidémarrreur si le juge le permet, et ce, après une période minimale d'interdiction de conduite de trois mois	
Installation	155,28 \$ (incluant taxes)
Location mensuelle (9 mois, à 95 \$/mois plus taxes – l'assurance facultative n'a pas été considérée, couvert par la police d'assurance automobile privée)	983,46 \$ (incluant taxes)
Frais juridiques	
Deux heures de consultation à 75 \$ de l'heure (donnée très conservatrice, tarif horaire de base, source : Barreau du Québec)	172,54 \$ (incluant taxes)
Contribution d'assurance supplémentaire payée à la SAAQ pour l'obtention d'un nouveau permis de conduire	300 \$
Impact sur la prime d'assurance automobile privée	2 928,45 \$ (incluant taxes)
Passé de 1 564 \$ à 4 353 \$	
Formalités à prévoir à la suite d'une première condamnation pour conduite avec facultés affaiblies ne comportant aucun autre facteur aggravant : vous devez être en mesure de présenter une copie du jugement rendu par la cour et sa version anglaise. Frais de traduction par un professionnel référé par le Barreau du Québec.	
Pour toute condamnation subséquente de conduite avec les facultés affaiblies ou pour toute condamnation reliée à l'alcool impliquant un facteur aggravant : une demande de dispense est requise pour passer la frontière américaine (elle doit être renouvelée et payée chaque année où on effectue un déplacement aux États-Unis). Obtention la plus rapide, délai de 10 à 12 mois.	376,34 \$ ou 750 \$
TOTAL	6 288,73 \$

Grâce à l'investissement par versements périodiques, vous pourrez réaliser vos rêves.

Voyez comment un placement de 200.00 \$ par mois fructifie rapidement !

Période	10 ans	25 ans	35 ans
Montant investi	24 000.00 \$	60 000.00 \$	84 000.00 \$
Valeur finale	34 617.00 \$	162 014.00 \$	360 211.00 \$
Plus-value	+ 10 617.00 \$	+ 102 014.00 \$	+ 276 211.00 \$

Cet exemple suppose un taux de rendement de 7 %.

En optant pour cette formule :

- vous déterminez vous-même le montant et la fréquence de vos versements, que vous pouvez modifier en tout temps ;
- vous simplifiez le suivi de votre budget ;
- vous accumulez des sommes importantes sans grever votre budget ;
- vous tirez avantage des fluctuations des marchés.

Plus vous commencez tôt à investir, plus il sera facile d'accroître votre actif! Consultez sans tarder votre conseiller.



Desjardins
Caisse populaire
du Nord de la Beauce

Saint-Isidore : 418 882-5678
Scott : 418 387-5804

